Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 59 (1921)

Heft: 17

Artikel: Pour la patrie vaudoise

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-216374

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration : Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

PUBLICITAS Société Anonyme Suisse de Publicité

LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT: Suisse, un an Fr. 6 .six mois, Fr. 3.50 - Etranger, port en sus

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace. Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

On peut s'abonner au Conteur Vaudois jusqu'au 31 décembre 1921 pour

4 fr. 50

en s'adressant à l'administration 9, Pré-du-Marché, à Lausanne.

ARMOIRIES COMMUNALES



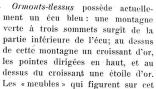
Ollon. - Ecu divisé en quatre parties, soit écartelé, les quarts de gauche en bas et de droite en haut sont rouges, les deux autres verts. Sur cet ensemble se voit ou plutôt se voyait une croix tréflée d'argent rappelánt qu'Ollon dépendait de

l'Abbaye de St-Maurice. D'après le Dictionnaire Historique du Canton de Vaud, lorsque la commune d'Ollon se sépara de l'Abbaye de St-Maurice, la croix tréflée devint une simple croix comme notre croix fédérale, au centre de laquelle un petit sautoir simule un lien qui fixerait les branches de la croix. Cette même croix (non tréflée) figurerait déjà sur un sceau du Mandement d'Ollon, c'est aussi cette croix qui figure sur les avis officiels d'Ollon publiés dans les journaux de la région.



Onnens a un écusson d'argent sur lequel est une écrevisse rouge qui a perdu sa pince droite. Nous avons expliqué à la notice consacrée aux armes de Montagny les causes de cette mutilation.





écusson se voient sur des channes et des coupes de communion, mais disposés différemment que sur l'écu que nous venons de décrire; sur ce mobilier ecclésiastique ils sont mal ordonnés et placés d'une façon bizarre et peu héraldique.

L'ordonnance meilleure et définitive de ces meubles doit avoir été fixée il n'y a pas très longtemps.



Perroy. - Les étiquettes des bouteilles de vin de cette commune portent un écusson divisé horizontalement en deux parties égales; sur la partie supérieure, qui est blanche, figure un grappe de raisins d'or, la partie inférieure rouge est traversée par une bande horizontale blanche ondulée.

D'après des renseignements officieux que nous devons à M. Marc Henrioud, à Berne, ces armes auraient été exécutées par M. René Martin, artiste-peintre, en 1920. Elles auraient été inspirées par des armoiries d'anciennes familles du village.

La grappe de raisin s'explique facilement, mais

que signifie la « fasce » ondée qui en héraldique représente ordinairement une rivière? A notre humble avis, le passé de Perroy autait permis de concevoir un écusson plus décoratif et surtout plus héraldiquement historique.



LA CLIPSE



1-VO vu la clipse, l'autr'hi? L'è cein que l'è oncor' onn anere: Lo come mâitet dau borgne, la né gu'arreve âo fin mâitet dau lzor, lè dzenelhie que s'èpouâirant, lè tchîvre que bêlant po qu'on lè z'ârye por cein que sè crayant que la né l'e quie; lo carbatié que sè dit : « Clli dzor n'a min de midzo, on vâo min veindre de vermoute! »

Eh va! l'è onn'affére de la métsance que clliau clipse et que nion lâi compreind rein. Ét mè pas mé que lè z'autro, quand bin i'e coudhî debin oûre cein que desant l'autro delon Geliet et Fétu. Faut que vo diésso que clli Greliet l'è on tot malin greliet que l'a bin z'au z'u recordà. A l'écoula, l'ètâi adî lo premî et savâi son catsimo rique-raque et son dou iâdzo dou ein avau, ein amont, du lo mâitet âi dou bet. Fétu, li, vâo rein craire sein vère. Et pu. l'è on bocon tabreluque.

Dan, ie dèvesâvant de cllia clipse.

Fétu. — A-to vu la clipse, Greliet?

Greliet. - Pâo-t'on dere! Foudrâi ître rîdo tadié et gnagnou po ne pas la vère.

Fétu. — Et quemet cein pâo-te arrevâ?

Greliet. — L'è bin facilo à compreindre. Ein a que preteindant que l'è la louna que passe dèvant lo sèlão; dâi z'autro sẻ crâïant que l'è lo sèlão que sè ludze derrâi la louna.

Fétu. — Cein revint âo mîmo. Et tè, que crâi-to? Grelet. — Tot cein l'è dâi gandoise. La vretâ, a-teque là! Te sâ que la terra l'è rionda.

Fétu. — Pas moyan! Mâ, se l'è rionda, l'iguie dusse colâ ein avau. Quemet pâo-te sè rateni?

Greliet. — L'è bin simpllio. Lo d'avau l'è lo fonci. Sè reimpllie et l'è tot.

Fétu. — Et lâi a min de dzein dèso?

Greliet. — Bâogro de trelupin. L'è su que na. Quemet sè tindran-te la tita ein avau?

Fétu. — L'è su que sarâi gaillâ maulési. Mâ on iâdzo accotoumâ!

Greliet. — Lâi a pas d'accotoumá que sâi! Onna bouna tîta dusse ître ein amont et na pas ein avau. Fétu. — Mâ, la clipse.

Greliet: — Eh bin! la clipse! Te sâ assebin que la terra vire dève: on lo sèlâo.

Fétu. — Quaise-tè, fou!

Oï, que vice quemet on carouset. Tè rappele-to de clli que t'a vu à l'abbayî. Eh bin! la colonda l'è lo sèláo et lè voiture l'è la terra. Iena de clliau voiture sarâi l'Europe, on autra la Frique, l'autra la Mére Ique, la quatrièma la Zie et la derrâire lo Ceani. Compreind-to?

Fétu. — Oï. Mâ la clipse ? Greliet. — On lâi arreve à la clipse. Adan, quand elli carouset vire et que la dama dau carouset, que

l'è 'na pucheintra pétrogne, passe dèvant la colonda, on la vâi pe rein mé, que tota pè sacosse. Eh bin! l'è cein la clipse. A-to comprâ ora?

— Oï, mâ... tot parâi...

Greliet. — Quie?

Fétu. — Eh bin! se la terra l'è rionda et que vîre dèveron lo sèlâo, ie voudrî bin vére lè colonde que sotignant lo toraillon!

Marc à Louis, du Conteur.

La reconnaissance du ventre. - Au sortir d'un dîner de famille :

- Sais-tu qu'Amélie a bien fait les choses! Quel canard!
 - Délicieux, en effet.
 - Et les asperges !...
 - Exquises.
 - Les fraises !...
- Magnifiques !... Ah ! nous ne recevons pas comme ca chez nous.
- Ils font des folies.
- Ils finiront mal.
- Et ils l'auront bien mérité.



POUR LA PATRIE VAUDOISE

L y a quelques jours à peine que le rideau s'est baissé sur la dernière représentation par la Muse au Grand Théâtre de Lausans'est baissé sur la dernière représentation la pièce de Hurt-Binet et Gaullieur, Le Major Davel. Nous avons dit l'émotion patriotique qu'ont provoquée ces représentations. Leur succès fut très grand. Dimanche dernier, les excellents artistes-amateurs de « La Muse » obtenaient un succès plus grand encore avec la même pièce, au Grand Théâtre de Genève. Ils étaient acclamés par les spectateurs debout et vibrants d'enthousiasme. Sans doute, il y avait bien des Vaudois dans la salle — on sait que Geneve est la seconde ville du canton de Vaud mais il y avait aussi des Genevois, même des représentants des autorités cantonales et communales, qui cédèrent sans peine à l'emballement général. Ils saluaient en Davel un noble et courageux apôtre de la liberté, ce bien précieux à la possession duquel tous les hommes ont des droits éganx, qu'il a fallu le plus souvent conquérir les armes à la main, que plusieurs ont pavé de leur sang et dont toujours le culte fut particulièrement en honneur dans la fière République genevoise.

Il y a neuf jours, c'était la fête du 14 avril, qui, dans tout le canton, et surtout à Lausanne, revêtit, cette année, une joie inaccoutumée, dont vibre encore l'écho.

Enfin, demain, dimanche 24 avril, sera le 198º anniversaire de l'exécution du major Davel sur l'échafaud de Vidy. De grandes solennités officielles se préparent pour célébrer dans deux ans, en 1923, le deux centième anniversaire de cet évènement si important de notre histoire nationale vaudoise.

Il est donc bien permis de parler un peu d'histoire et de patriotisme vaudois. Nous y sommes, du reste, provoqués par la proclamation suivante de LL. EE. de Berne, dont un de nos fidèles abonnés a sauvé d'une destruction certaine un exemplaire original, qu'il a eu l'amabilité de nous communiquer.

Cette proclamation, en plus de son intérêt historique a ceci de particulier qu'elle date du 5 janvier 1798, c'est-à-dire qu'elle fut lancée dix-neuf jours seulement avant celui où les Vaudois s'affranchissaient définitivement du joug bernois.

« NOUS L'AVOYER, PETIT ET GRAND Conseils de la Ville et République de BERNE, assurons tous Nos chers et féaux Bourgeois et Ressortisl'expression de vos désirs, lorsqu'ils pourront y concourrir, et lorsqu'ils nous seront présentés d'une manière légale.

» Donné en Notre Conseil Souverain, le 5 de Janvier 1798.

» Chancellerie de Berne, »

Vaudois! un nouveau jour se lève!

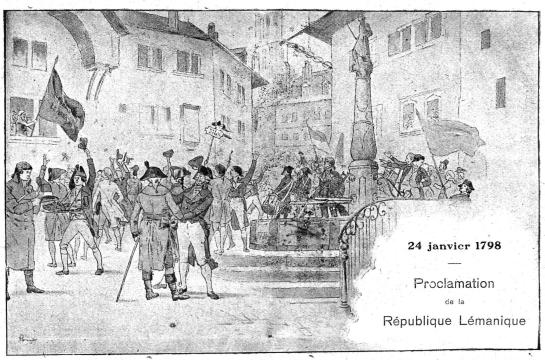
A ce propos, invoquons brièvement les évènements que rappelle cette proclamation. Nous en empruntons le récit, en l'abrégeant, à l'intéressant rapport que présenta en 1897, au Conseil communal de Lau-

REPUBLIQUE LEMANIQUE Liberté. Egalité.

» Le même jour, les députés des villes et des communes, réunis à Lausanne, acceptaient ces événements et annonçaient par une proclamation qu'ils se constituaient en Représentation provisoire du Pays de Vond.

» Partout on entendait crier: « Vive la République Lémanique! » partout se dressaient des arbres de liberté, pendant que des courriers portaient, dans toutes les directions, l'heureuse nouvelle.

» Le 28 janvier, et malgré les mesures militaires



Gravure extraite d'un album édité par la maison Krieg, à Lausanne. Onelgues exemplaires sont ei core à vendre.

sans de Notre gracieuse bienveillance, et leur faisons savoir :

» Depuis quelque tems on cherche à vous rendre mécontent de votre sort, et à Nous priver de votre affection, dans le but de renverser une constitution sous laquelle depuis près de trois siecles vous vivez heureux.

» L'activité que les malveuillants mettent à leurs démarches, et les moyens insidieux dont ils se servent, pour vous faire désirer un nouvel ordre de choses et pour semer chez vous des doutes sur notre fermeté à vous garantir des malheurs inséparables de toute révolution, Nous ont déterminés à vous assembler pour prononcer votre vœu général, et pour prêter avec Nous le serment solemnel qui Nous lie tous ensemble. Il sera d'autant plus solemnel aujourd'hui, ce serment, que dans le même moment tous les Etats de la Suisse renouvellent à la face de Dieu leur union, leur antique confédération et leur promesse de défendre notre sainte religion, notre commune patrie, notre constitution, notre liberté et notre indépendance contre tous ceux qui voudroient y porter atteinte, par des entreprises révolutionnaires dans le pays, ou par des réclamations d'influences étrangères. Nous vous déclarons par les présentes notre ferme et invariable résolution d'employer, avec l'aide du Tout-Puissant, tous les moyens qui sont en notre pouvoir pour vous préserver, vous, vos femmes, vos enfans et vos propriétés des malheurs innombrables du désordre et de l'anarchie. Vous avez toujours été attachés à vos devoirs envers la patrie et envers Nous. Votre loyauté et votre constance, dignes du nom Suisse, ne seront point ébranlées dans ce moment. Vous vous joindrez à Nous, et vous concourrez à nos efforts.

» Vous savez que votre bonheur a toujours fait l'objet de tous nos soins. Nous ne cesserons jamais de Nous occuper à le porter à la perfection, autant que toute chose humaine peut y parvenir; et Nous recevrons toujours avec plaisir et avec empressement sanne, feu Louis Monnet, rapporteur de la Commission à laquelle avait été renvoyée la motion de feu M. Edouard Secretan, relative à l'érection d'un monument commémoratif du banquet des Jordils du 14 juillet 1791.

Malgre la répercussion qu'avait eue dans le pays de Vaud la grande révolution française de 1789, répercussion dont les effets étaient de jour en jour plus évidents et plus menaçants, LL. EE. restaient sourdes aux justes revendications des Vaudois.

«En face de cet état de choses, et voyant que Berne ne répondait que par le silence ou la menace aux demandes les plus légitimes, nos exilés à Paris, dirigés par F.-C. de la Harpe, intercédèrent auprès du Directoire français, dont ils demandèrent l'intervention, en vertu du traité conclu à Lausanne, en 1564, entre LL. EE. et le duc de Savoie, traité réservant, en faveur du Pays de Vaud, divers droits et, franchises garantis par la France. Cette demande fut accueillie avec empressement par le Directoire.

» L'invasion de notre pays fut décidée le 8 décembre 1797, et on ne tarda pas à apprendre à Lausanne qu'une division de l'armée d'Italie, commandée par le général Ménard, allait occuper le Pays de Gex, prête à franchir notre frontière.

» Nos patriotes vaudois ne perdirent pas de temps. Le 10 janvier 1798, un groupe de ceux-ci, réunis au Cercle des jeunes négociants, place de la Palud (Maison Morin), décidait de confier les intérêts communs et les mesures d'ordre public à un comité, qui se constitua sous le nom de Comité de Réunion.

» Dans la nuit du 23 au 24 janvier, le Comité, entouré d'une foule de citoyens, proclama l'indépendance du Pays de Vaud, sous le nom de République Lémanique, dont F.-C. de la Harpe venait d'envoyer le plan, de Paris. Le Comité adopta la cocarde verte comme signe de ralliement, et le drapeau vert pour la nouvelle république. Et le 24 janvier, au lever du jour, on voyait, aux fenêtres du Cercle, flotter ce drapeau portant ces mots brodés en blane:

prises par Berne, qui se préparait à la résistance, le général Ménard franchit la frontière avec une partie de son armée. Le lendemain il entrait à Lausanne où, suivi de son état-major, il était reçu au bruit de acclamations les plus vives, dans l'Assemblée provisoire siégeant à l'Hôtel-de-Ville et présidée par le citoyen Maurice Glayre.

» A partir de ce moment, c'en fut fait de la domination bernoise. »

Echo du 14 avril.

Terminons, pour compléter le tableau des évènements qui marquèrent l'époque si agitée de notre émancipation, par la reproduction de quelques strophes de l'hymne religieuse qui fut composée à l'occasion de la fête organisée à Lausanne par le gouvernement pour célébrer, le 14 avril 1804, le premier anniversaire de notre entrée, comme canton, dans la Confédération helvétique (14 avril 1803). Cette hymne fut chantée à la cérémonie de la Cathédrale.

O! notre Dieu! que ta Toute-Puissance, De ce Canton, protège la naissance; Guide ses pus dans ses destins nouveaux: Par ta bonté, puissions-nous voir sans cesse A nos Conseils présider la Sagesse, Et la Justice à tous nos Tribunaux!

Sur nos coteaux, au sein de nos campagnes, Du bord des lacs au sommet des montagnes, Qu'un tendre accord enchaîne tous les cœurs! En descendant du Ciel qui les envoie, Que la santé, l'abondance et la joie, De l'homme actif couronnent les labeurs!

De nos foyers, écarte la licence; Fais-y fleurir l'aimable bienfaisance, Et la franchise et la simplicité; Que la vertu vienne embellir notre âge! De nos enfants, qu'elle soit l'héritage, Et qu'elle passe à leur postérité!

Toi, qui pris soin en tout temps de nos pères, Bénis la Suisse et ces peuples de frères, Auxquels ta grâce a voulu nous unir; Dieu de la paix! des voûtes azurées, Fais-la descendre au sein de nos contrées, Et que nos cœurs sachent la maintenir.



A Feuille d'Avis de Montreux reproduit le curieux document que voici.

nuscrit qui contient les «Comptes que rend Emmanuel, ffeu Vincent D., vivant lieutenant de milice de Chailly, des revenus du dit village dès la St-Gal 1770 jusques à St-Gal 1772. »

En voici quelques fragments:

«Le 4e avril (1771) j'ai reçu Messrs les Pasteurs pour la visite de l'Ecole. Or, comme on avoit apris que Ceux du Village de Brent les avoient reçu d'une façon un peu plus distinguée que de coutume à l'occasion du nouveau Diacre, je reçus ordre de l'assemblée du Village d'y faire attention. Pour ce me vient 15 batz. Le 30 avril, par ordre du Conseil, j'ai livré demi quartette d'huile de noix à Ester A. pour la dédomager de ce qu'elle a fourni de la lumière pour plusieurs assemblées nocturnes du Village, 2 batz.

Plus loin, on lit:

«Le 23e juillet (1771), par ordre du Conseil, j'ai fait engraisser le soufflet de la forge; acheté l'huile de poisson et de l'empeigne pour un batz... Le 17e mars (1772), avons encore travaillé à réparer cette fontaine; or, comme je ne pus trouver pour y venir que ceux qui y avoient déjà été le jour devant jusques à 11 heures de la nuit, ils trouvèrent à propos de boire un coup et je leur donai un pot de vin blanc et un demi pot de rouge. » Et enfin, cette dernière citation éloquente dans sa simplicité: « Le 8e avril, le village s'étant derechef assemblé pour examiner les comtes du S. Jean-Daoid A., l'Assemblée a bû un pot de vin.»

LE MOULIN AUX ÉPINARDS



E « Moulin aux Epinards » n'est pas un mythe; il existe et beaucoup se permettent d'en douter ou de l'ignorer.

Sans en connaître l'existence, il a servi pas mal de mystificateurs ignorants, témoin ceci: Il y a plus de quarante ans de cela, un jeune Confédéré, venu dans une famille vaudoise du Jura - en échange pour s'initier à la langue de Voltaire, en fut la victime inconsciente. A peine au courant de la langue et incapable encore d'être chargé d'une commission quelque peu compliquée sans un bout de billet, il se vit. par les jeunes gens de la famille, confier la mission d'aller chercher le « moulin aux épinards » chez une connaissance demeurant à 3 ou 400 mètres de la maison. Il reçut un sac enroule et soigneusement ficelé pour rapporter l'objet demandé. Il partit tout fier de sa mission. A son arrivée, on devina d'emblée qu'on pouvait corser la farce, et on le dépêcha plus loin encore, sous prétexte que le moulin se trouvait chez N. et on ajouta quelques mots au billet, non, comme on peut le penser, sans se faire du bon sang après le départ du commissionnaire.

Enfin, non sans peine, suant et soufflant, le jeune Confédéré revint à la maison ayant hâte de poser ce moulin aux épinards, qui était ma foi bien lourd.

Ses camarades de rire aux éclats en déficelant puis versant le sac qui contenait... une grosse pierre. Colère du commissionnaire qui jura qu'on ne l'y reprendrait plus et de se venger du tour qu'on venait de lui jouer. Le lendemain, comme un fait exprès, il recevait de la maison paternelle une corbeille de magnifiques pommes, demandées précisément pour régaler ses « amis »; des fruits comme on n'en voyait pas ou rarement dans ce pays de « pives »; mais, rira bien qui rira le dernier. Il ouvrit sa corbeille, fit admirer la beauté de ses pommes, puis les enferme soigneusement dans sa garde-robe. Les « amis » purent pendant nombre de jours, matin, midi et soir, et cela régulièrement, voir le jeune Confédéré « s'afficher » pour croquer à belles dents ces pommes rouges et juteuses, sans qu'ils pussent en goûter seulement une.

Ce fut sa vengeance! E. M.



BERTHE BERNARD

(Suite.)

Asseyez-vous, mon bon docteur.

Le brave homme, un peu surpris, cherchait autour de lui ce qui lui avait changé sa Berthe, peu coutumière, depuis son veuvage, de telles amabilités.

Tante Lavanchy n'est donc pas là? demandat-il.

Non, docteur, et je le regrette.

Elle sourit malicieusement et ajouta:

Je sais bien que vous ne venez que pour elle. Il protesta. Non, vraiment, il ne la cherchait point, mais le hasard qui, parfois, fait bien les choses les mettait, de temps en temps, sur le même chemin.

— Or, comme les pôles de signes contraires s'atti-

rent, nous ne pouvons, dans ces cas-là, faire autrement que de nous rencontrer.

Soit. Mais, dites-moi, docteur, avez-vous connu

mon oncle Lavanchy?
— Si je l'ai connu! C'est à dire que nous étions une paire d'amis, aussi liés que Jules Bernard et Georges Vandroz

A l'évocation imprévue de ces deux personnages Berthe, un peu déroutée, rougit légèrement, tandis que le docteur l'observait. Satisfait, sans doute de l'effet produit par sa phrase, il poursuivit :

J'ai reçu même toutes ses confidences..

Ses confidences?

Eh! oui. Et j'ai dû plus d'une fois lui remonter le moral à ce pauvre diable. Va, ma petite, ce n'était pas drôle... non, pas drôle du tout.

Je ne comprends pas... Quelles confidences! A propos de quoi ?

- Mais, parbleu, à propos de ta tante, pas-à propos du batcau à vapeur...

De ma tante? De sa femme?

De ta tante, de sa femme. Oui, mon enfant.

Je n'y suis plus du tout.

Dis que tu n'y fus jamais, ce sera mieux.

Pourtant, ma tante Lavanchy...

faisait à son mari une vie d'enfer, voilà l'exacte vérité.

Pas possible.

- Et, note, s'il te plaît que Lavanchy était le plus doux des notaires, le meilleur des hommes, le plus conciliant des conseillers communaux... Une pâte,

— Et. alors ?

- Et, alors, sa femme n'entendait pas que ce mouton fût autre chose qu'un mouton. Elle ne lui laissait aucune initiative. Elle voulait être et rester maîtresse en toutes choses. Il y eut des tiraillements dans les premiers temps; puis, comme de raison, le caractère le plus tenace l'emporta. Ce fut le triomphe conjugal de Madame Estelle Lavanchy.

Mais elle l'aimait.

D'une singulière facon.

Elle l'a beaucoup pleuré, éternellement regretté.

- Il n'y a de regrets éternels que sur les tombeaux et les couronnes mortuaires.

Oh! docteur!

C'est ainsi, pas autrement.

Enfin, dites ce qu'il vous plaira, mais tante Lavanchy aimait son mari.

- Elle s'aimait elle-même avant tout, ma petite. Mais elle aimait surtout son indépendance, la possibilité d'agir sans contrôle. Et c'est cela qui l'a décidée à ne jamais se remarier.

Non..

- Si, si. Elle a eu peur des luttes nouvelles. Elle a craint de voir contester son autorité, bien qu'elle pût aisément se rendre compte qu'avec son entêtement de femme tout dût à la fin plier devant elle...

Il sourit, hocha la tête, et sur un ton de suprême

Vois, maintenant, comme les hommes sont bêtes, fit-il. Je savais tout cela, n'est-ce pas. Je l'avais pour ainsi dire vécu puisque ce pauvre Lavanchy m'en rabâchait les oreilles. Eh! bien, si elle avait voulu... car elle a été très bien autrefois.. On ne s'en douterait guère aujourd'hui.

Oh! vous, docteur, vous ne vous seriez pas laissé faire...

Tu crois?

Vous avez trop de malice et de finesse

G. HÉRITIER. (A suivre.)

ASSOCIATION DES VAUDOISES

Assemblée générale de 1921.

La IIIme assemblée générale annuelle de l'Association des Vaudoises est convoquée pour le dimanche 15 mai à Grandson, où le chœur Caecilia prépare une cordiale et amicale réception.

Le programme de la journée est le suivant :

10-12 heures. — Visite de l'exposition d'ouvrages (mitaines, châles, dentelles, crochets de toutes espèces, tricotages, etc., etc., etc.). L'exposition est publique et ouverte à tous ceux qu'elle intéresse.

12 heures. - Pique-nique au bord du lac (au local du Chœur de Dames, s'il pleut) (apporter ses provisions).

13 heures. — Assemblée générale avec l'ordre du jour suivant:

1. Appel des sections et de leurs déléguées. -- 2. Lecture du procès-verbal de la IIme assemblée générale (Montreux). - 3. Rapport du Comité (Mnie Widmer, présidente). — 4. Rapport de la caissière (Mme Paul Bonnard). - 5. Rapport des vérificatrices (Bussigny-Mex-Penthalaz). -- 6. Election des vérificatrices pour 1921-1922. — 7. Election du Comité central (art. 10 des statuts). — 8. Rapport des sections (aussi brefs que possible). — 9. Propositions individuelles (art. 13).

Le Comité central espère que les Vandoises viendront nombreuses à cette assemblée. Le chœur Caecilia a été fondé en janvier 1914; il est donc antérieur à l'Association; il est du devoir des Vaudoises d'aller faire la connaissance de leurs collègues de Grandson.

Les sections et les membres isolées sont priées de s'inscrire auprès de Mlle Walter, chœur Caecilia, à Grandson, d'ici au 10 mai. Les sections auront l'obligeance d'indiquer les noms des déléguées et le nombre approximatif de leurs membres qui iront à Grandson.

Les Vaudoises qui ont confectionné des ouvrages pour l'Exposition sont priées de les envoyer, soigneusement étiquetés et emballés, à Mlle Walter, à Grandson; elles les reprendront le soir même.

Le Chœur des Vaudoises de Lausanne convie ses amis et connaissances à sa soirée annuelle qui aura lieu à la Maison du Peuple, les 29 et 30 avril, dès 8 heures. La deuxième partie du programme sera consacrée à une revuette en un acte sur le marché de Lausanne, avec chants, danses et dialogues.

Les membres actifs (section de Lausanne) sont priés d'assister à la répétition générale dimanche après-midi, 24 avril, à 2 ½ h., au Foyer féminin.

Pour « In Memoriam »...

Désireuse de collaborer à la vente de papillons en faveur d'In Memoriam, l'active section de Genève de l'Association des Vaudoises avait obtenu la permission de vendre les papillons au cours de la première représentation du Major Davel, par «La Muse», au Grand Théâtre de Genève, le 16 avril. Aidées par le « Cercle de l'Aiglon » et par « La Veveysanne », deux jeunes sociétés vaudoises de Genève, nos collègues ont vendu 1400 papillons et contribué ainsi au beau résultat financier de la vente.

La section de Genève a fait, le dimanche 17 avril, avec un plein succès, malgré le froid et la neige, sa première sortie officielle en costume, dont le but était une belle ferme du Grand Saconnex, propriété d'une Vaudoise.

PHOTOGRAPHIE ARTISTIQUE PHOTO-PALACE - LAUSANNE 1, Rue Pichard

Vermouth NOBLESSE DÉLICIEUSE GOURMANDISE

SE BOIT GLACE G. 162 L.

Rédaction : Julien Monnet et Victor Favrat. J. Monnet, édit. resp. Lausanne. — Imp. Pache-Varidel & Bron.